



COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La Lettre



n°3 mars 25

Rapport de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

[Pour son 30^e rapport annuel](#), quelques chiffres publiés par la Fondation à retenir : 30 % des ménages ont eu froid dans leur logement en 2024, contre 14 % en 2020. Plus de 2 700 760 ménages sont en attente d'un logement social mi-2024, un chiffre record, alors que la production de logement continue de chuter. Plus de 19 000 ménages ont été victimes d'expulsion locative en 2024.

La seconde partie du rapport met l'accent sur le mal logement des personnes en situation de handicap et des seniors en perte d'autonomie. Elle aborde l'adaptation et l'accession au logement. 20 % des logements construits doivent être livrés directement "accessibles" donc beaucoup moins que ce que prévoyait la loi Handicap (100 % des logements). Nota : la fondation Abbé Pierre va changer de nom.

Prime « Coup de pouce chauffage »

Il s'agit d'une aide qui permet de financer le remplacement d'une chaudière au gaz, au charbon ou au fioul, par une chaudière biomasse, une pompe à chaleur, un raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables, etc.

[La prime](#) s'adresse aux propriétaires et aux locataires d'une maison individuelle construite depuis plus de deux ans. L'aide est sans condition de ressources. Toutefois, elle est bonifiée pour les ménages considérés comme modestes et est cumulable avec [MaPrimeRénov](#) et l'[éco-prêt à taux zéro](#).

Aides au logement : avec le calcul en temps réel, moins de bénéficiaires

Selon le ministère du Logement, la réforme des aides au logement, mise en place en 2021, a permis d'économiser plus d'un milliard d'euros grâce à une baisse du nombre d'allocataires. Les aides sont désormais calculées tous les trois mois sur la base des revenus des douze derniers mois.

Le montant moyen de l'aide est resté constant à 219 euros en 2022. Toutefois, la complexité croissante des dossiers a augmenté le risque de non-recours et le volume des indus est passé de 1,7 milliard d'euros en 2020 à 2,68 milliards d'euros en 2021.

La CNSA lance des travaux sur l'habitat intermédiaire

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé, ce 5 février, une réflexion sur l'habitat intermédiaire.

L'objectif est de faire de ce type d'habitat la première solution pour les personnes vulnérables. Cette réflexion impliquera divers acteurs et devrait aboutir à un avis publié en septembre prochain.

Viellissement de la population : 6 M€ pour faire des villes les "amies des aînés"

La [CNSA](#) a doté le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (FATIS) de 6 millions d'euros pour 2025-2026. Il est géré par le [réseau francophone des villes amies des aînés](#) qui a déjà décerné le label « Ami des aînés » à 340 territoires. Il permet aux villes de s'adapter au vieillissement de la population en améliorant l'accessibilité des espaces publics et des services,

Les nouvelles mesures de la loi de finances 2025

Les critères d'attribution du [chèque énergie](#) seront maintenant basés sur les revenus du foyer et le nombre de personnes constituant ce dernier. Les résidents en Ehpad et autres établissements similaires seront également inclus dans le dispositif. Il sera versé directement aux gestionnaires de ces établissements qui le déduiront des redevances des résidents. L'utilisation du chèque pour les travaux de rénovation énergétique sera supprimée, sauf pour les chèques émis avant le 15 février 2025.

[Les crédits](#) pour MaPrimeRénov' sont réduits : 2,3 Md€ en autorisation d'engagement et 2,1 Md€ en crédit de paiement.

La TVA sur les chaudières à gaz est portée à 20 % au 1^{er} mars 2025.

À partir du 1^{er} octobre 2025, une TVA réduite à 5,5 % est instaurée pour les installations photovoltaïques résidentielles de moins de 9 kWc, sous conditions (voir [l'article de la loi de finances](#)).